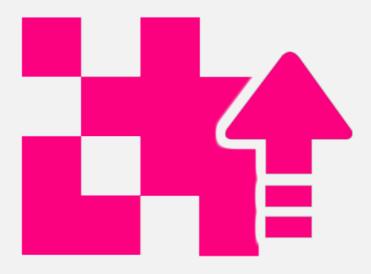


MISE À JOUR DIGITICK PANEL v0.2.22

Documentation détaillée







PRÉAMBULE

Ce document concerne les guichets Digitick dit « online » fonctionnant sous Windows. Les guichets de vente tactiles et autonomes ne sont pas concernés par cette mise à jour.

IMPÉRATIFS

La mise à jour doit être effectuée par un utilisateur disposant des droits d'administration Windows (qui peut installer des logiciels par exemple).

La procédure qui suit (installation d'un certificat SSL) doit être effectuée pour chaque utilisateur Windows accédant au guichet de vente et utilisant Digitick Panel.

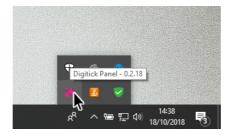
L'accès au localhost (127.0.0.1) sur le port 15000 est obligatoire.

OBJECTIF

Cette procédure permet d'ajouter une configuration à votre navigateur afin de le rendre compatible avec un fonctionnement sécurisé des guichets (passage des guichets et de l'admin Digitick en HTTPS à venir). Cette manipulation est à effectuer à partir du 17 octobre 2018.

VÉRIFICATION DE VERSION

Afin de déterminer quelle version de Digitick Panel vous disposez, une fois votre ordinateur démarré, vous pouvez survoler son icône dans la barre des tâches Windows (laisser la flèche au dessus).



Digitick Panel se met à jour automatiquement depuis la version 0.2.15. Si votre version n'est pas à jour, il vous faudra télécharger l'installeur destiné à une installation manuelle via :

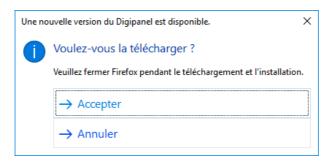
http://support-digitick.com/download/#guichets



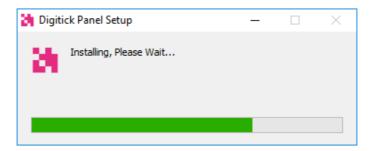
MISE À JOUR AUTOMATIQUE

Par défaut, Digitick Panel se met à jour automatiquement lorsqu'une nouvelle version est disponible et vous propose d'accepter ou non cette mise à jour. Acceptez.

Rappel: seul un utilisateur disposant des droits d'administration peut installer la mise à jour.



Une fois la mise à jour acceptée, celle-ci se télécharge en quelques minutes ¹ et s'effectue en « mode silencieux » (non visible par l'utilisateur). Une fois le téléchargement effectué, une fenêtre d'installation apparaitra, il suffit de la laisser terminer.

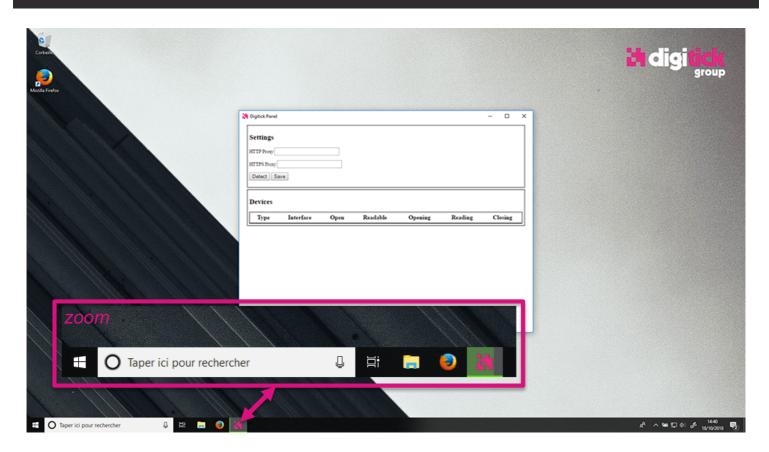


Afin de pouvoir vérifier la progression du téléchargement (qui par défaut n'est pas visible), vous pouvez ouvrir Digitick Panel en cliquant sur son icône dans la barre des tâches Windows. La progression du téléchargement pourra être observée sur l'icône Digitick Panel dans la barre des tâches.

(voir capture d'écran ci après)

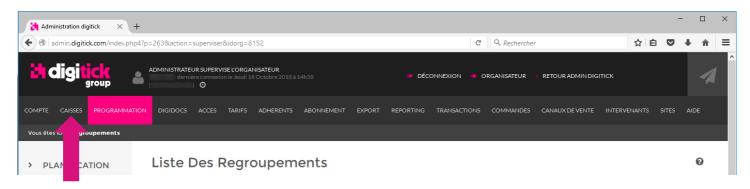
¹ Temps variable selon votre connexion internet.





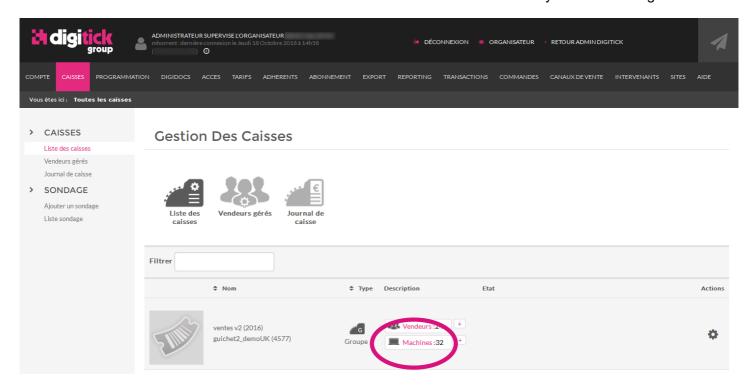
DANS L'ADMIN DIGITICK

Une fois la mise à jour terminée, connectez-vous à votre espace admin.digitick.com et cliquez sur l'onglet « CAISSES ».





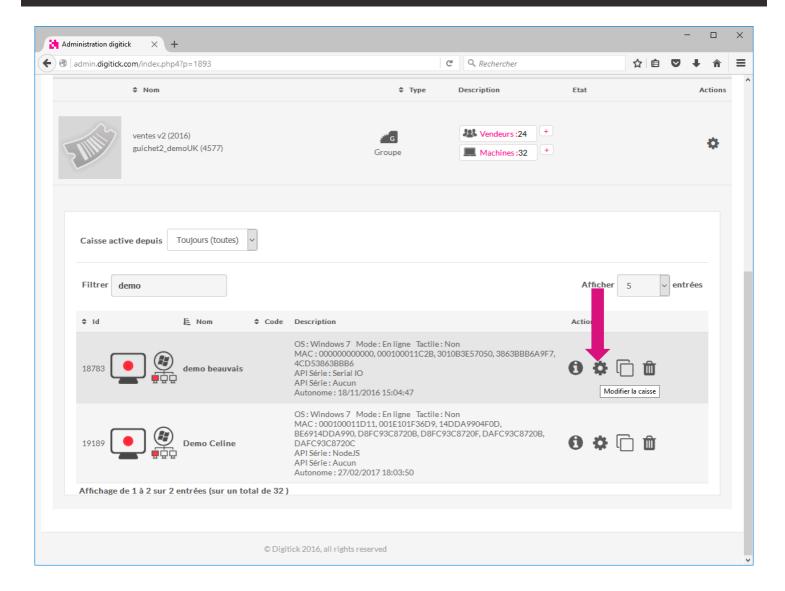
Sélectionnez le bouton « MACHINES » afin d'accéder à la liste des ordinateurs ayant accès aux guichets.



Repérez l'ordinateur qui doit être configuré dans la liste qui s'affiche et cliquez sur l'icône de paramétrage.

(voir capture ci après)





AJOUT DU CERTIFICAT

Dans les paramètres de la machine, vous trouverez au dessus des paramètres le texte suivant :

Gestion des périphériques : NodeJS Attention aux prérequis

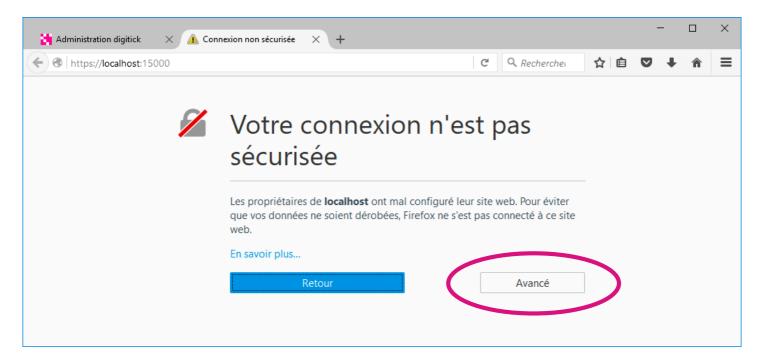
- 1. Avant tout, vérifier avec votre chargé de compte digitick que vos canaux de ventes sur place sont compatibles. Pour que la configuration node js fonctionne, il vous faut de plus avoir installé et lancé <u>l'utilitaire digitick dédié</u>.
- 2. Si vous n'avez pas installé le certificat SSL, <u>Cliquez ici</u> et ajoutez une exception permanente.

État de la connexion : Erreur

Le message « État de la connexion » vous indique si le certificat n'est pas installé sur votre ordinateur pour cet utilisateur Windows.

Cliquez sur « Cliquez ici » afin d'afficher une nouvelle page indiquant que la connexion n'est pas privée va vous permettre d'enregistrer le certificat nécessaire à l'utilisation des guichets de ventes et cliquez sur « Avancé » (photo ci après).





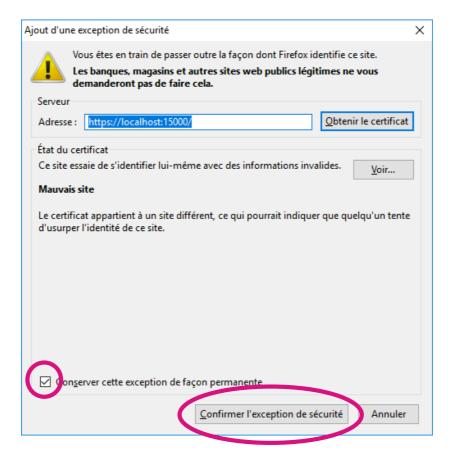
Le message suivant s'affiche, cliquez sur « Ajouter une exception... ».



(continuez ci après)

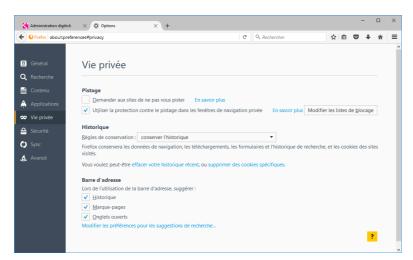


Cochez la case « Conservez cette exception de façon permanente » puis sur « Confirmer l'exception de sécurité ».



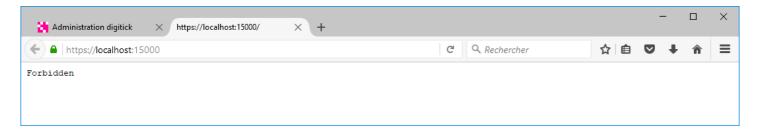
ATTENTION

Dans le cas où la case « Conservez cette exception de façon permanente est grisée », cela indique que votre historique n'est pas enregistré au sein de votre navigateur. Afin de ne pas avoir à reproduire l'enregistrement du certificat, allez dans les Options de Mozilla Firefox, rubrique « Vie privée » et sélectionnez « conserver l'historique » dans la partie « Historique / Règles de conservation ».

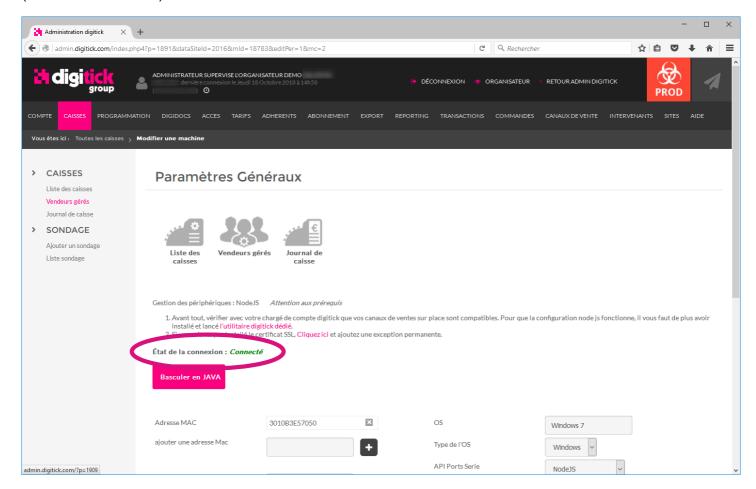




La page « Forbidden » va alors s'afficher, ce qui indique que le certificat a été enregistré correctement.



Sur la page de paramétrage de votre machine (onglet déjà ouvert), sur l'admin Digitick, rafraîchissez la page (F5 ou clic droit et **C**).



Le message « état de la connexion » est alors Connecté.

Votre guichet est désormais accessible comme avec la précédente version de Digitick Panel.